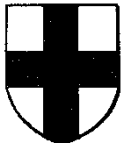

COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.
E-Mail : mairie.de.bosselshausen@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2022 à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 30. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 22 février 2022

A l'ouverture de la séance sont présents : Madame Laurence JOST-LIENHARD, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, BLEICHNER Jérémy, SCHNEIDER Emmanuel, DAPP Séraphine, MEHL Florian, ERTZ Astride, conseillers municipaux élus le 15 mars 2020

Sont absents : M. MARXER Jean-François, M. KERN Mickael, M. DI POL MORO Eugène

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. BLEICHNER Jérémy**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

2022-02-01°) Mise en place d'un prêt relais relatif au financement de l'espace de rencontres, de sport et loisirs intergénérationnel

2022-02-02°) Divers et informations

2022-02-01°) Mise en place d'un prêt relais relatif au financement de l'espace de rencontres, de sport et loisirs intergénérationnel :

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de mettre en place une ligne de trésorerie ou un prêt relais d'un montant de 100.000 € destiné à préfinancer les travaux de création de l'espace de rencontres, de sports et de loisirs intergénérationnel dans l'attente du versement des subventions. Elle expose les différentes propositions de prêts relais et de ligne de trésorerie réceptionnées en mairie.

Considérant que les lignes de trésorerie sont retracées hors budget et sont destinées à pallier des besoins ponctuels et momentanés de trésorerie, mais ne doivent pas servir au financement de projet d'investissements prévus au budget, Mme Le Maire propose de souscrire un prêt relais.

Les dispositions de prêt relais sont énoncées dans la proposition émanant de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL datée du 15 février 2022 et réceptionnée en date du 22 février 2022 :

Crédit relais :

Emprunteur : commune de Bosselshausen

Objet : Préfinancement des subventions à percevoir dans le cadre de la réalisation d'un parc intergénérationnel

Montant : 100.000 €

Taux fixe et durée : 0,39 % sur 3 ans

Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 30 juin 2022.

Frais de dossier : 150,-€ payables à la signature du contrat

Remboursement : in fine et par affectation obligatoire des subventions à percevoir

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'accepter la proposition de prêt telle que présentée ci-dessus, relais d'un montant de 100.000 € au taux fixe de 0,39% pour une durée de 3 ans avec la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer le contrat objet de la présente délibération avec la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et de lui donner tout pouvoir à cet effet.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2022-02-02°) Divers et informations :

Sans objet

La séance est levée à 20h15